

DUMONT & ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société à Responsabilité Limitée
au Capital Social de 10 000 euros
Siège Social : 49, rue J.J. Rousseau
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Dépôt n°343
du 10 MAI 2012

RCS Sedan 440 239 267
N° SIRET : 440 239 267 00014

---oOo---

Extrait du



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze,

Le vingt-neuf Février, à dix-huit heures,

Les Associés de la SARL "DUMONT & ASSOCIES - COMMISSAIRE AUX COMPTES" Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10.000 Euros, divisé en 100 parts de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, à CHARLEVILLE-MEZIERES, 49, rue J.J. Rousseau, sur convocation régulière de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence que les Associés présents ont émarginée à leur entrée en séance.

Monsieur Christian DUMONT, Gérant de la Société, préside l'Assemblée.

Après avoir déclaré qu'il possède
personnellement..... 45 parts
il constate la présence à l'Assemblée de :

- Monsieur Pierre DUMONT détenant 50 parts
- Madame Christine NICAISE détenant..... 5 parts

La totalité des parts composant le capital
social, soit..... 100 parts
étant représentée, l'Assemblée peut donc valablement
délibérer et prendre ses décisions à la majorité
requisse. ===

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2011,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe arrêtés au 31 août 2011.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions, les rapports et les documents comptables ci-dessus visés, ainsi que l'inventaire, ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social dans les délais et conditions réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

---oOo---

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 août 2011, ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, intervenues ou renouvelées au cours de cet exercice,
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs et rémunération du cogérant,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités,
- Questions diverses.

Il donne lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice puis déclare la discussion ouverte.

.....

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, nomme, en qualité de gérant, pour une durée non limitée à compter du 1^{er} Mars 2012 :

Monsieur Pierre DUMONT, Commissaire aux Comptes Associé, demeurant 19, Rue de Ligneul à (08090) AIGLEMONT.

Monsieur Pierre DUMONT exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Monsieur Pierre DUMONT, présent à l'Assemblée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et que rien ne s'y oppose.

.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Gérant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Associés présents.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

CH I